



## Assermentation ASVP suite à une inscription au TAJ

Par **JMartin**, le 10/10/2019 à 03:37

Bonjour,

Je vien d'être recruté comme Agent de Surveillance de la Voie Publique et Monsieur le Maire va demander l'agrément et mon assermentation.

Mais il y a 9 ans j'ai été mis en cause pour un vol simple dans un magasin alors que j'étais mineur. J'ai finalement bénéficié d'un classement sans suite mais il y a eu une inscription sur le TAJ.

il y a 3 ans j'ai demandé un effacement au procureur qui a répondu favorablement à l'effacement.

ma question c'est de savoir si il y a un risque que à l'enquête administrative il retrouve une trace des fait qu'elle que part est qu'il me refuse l'agrément ?

Merci pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le 10/10/2019 à 08:49

Bonjour,

Aucune condamnation par un tribunal il y a 9 ans => casier judiciaire vierge,

Inscription sur le TAJ effacé donc plus de trace,

La vie est belle, l'assermentation pourra être délivrée sans problème.

Par **JMartin**, le **10/10/2019** à **15:36**

Merci bien c'est super :)

J'espère juste que quand il a transmis sa décision d'effacement il y a 3 ans cela a été fait correctement car j'ai jamais demandé à consulter le TAJ pour m'assurer que tout avait été effacé.